

**Réunion de la commission Santé n°9
du 12 mars 2014
à Leforest**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 9h40.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, accueille les participants à la réunion de la commission Santé et leur souhaite la bienvenue. Il indique que l'ordre du jour de la commission est dense.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, introduit les sujets qui vont être abordés lors de la réunion. Elle demande si les membres ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la précédente commission.

Hélène Polak, Collectif non à la ligne THT, explique avoir lu le compte-rendu et avoir fait part de ses questions au garant lors de la venue de celui-ci à Leforest le 10 mars dernier. Elle souhaite les exposer également aux membres de la commission. Elle indique qu'à la page 13, à propos de l'étude locale sur la santé, il est écrit que Jean-Louis Carlier « *propose de constituer un panel d'une vingtaine de personnes dont on ne connaisse pas l'adresse exacte* ». Mme Polak souhaite savoir pourquoi il n'est pas possible de connaître l'adresse exacte des personnes qui seront interrogées et pourquoi cela serait caché. Elle estime que les membres de la commission Santé ont le droit à la transparence et le droit de savoir où se trouvent les personnes qui seront vues, car la commission Santé a son mot à dire sur le choix des adresses et sur les distances à la ligne.

Claude Chardonnet demande à Hélène Polak si elle a d'autres remarques.

Hélène Polak répond que cela a été fait de la même façon pour les études sur les champs magnétiques : les membres de la commission Santé n'ont eu ni les adresses, ni les distances à la ligne avant que les mesures ne soient réalisées. Selon elle, cette méthode a abouti à certaines aberrations comme le choix de M. Fermat, qui habite à 300 m de la ligne où les mesures de champ magnétique ont été nulles. Elle considère que le choix des adresses devrait être examiné et décidé par les membres de la commission Santé avant les mesures, afin de ne pas mettre la commission Santé devant le fait accompli, lorsque M. Azoulay a dévoilé les résultats.

Jean-Louis Carlier indique que M. Fermaut avait demandé à ce qu'on fasse des mesures de champ magnétique. Il rappelle lui avoir signalé qu'à la distance de 300 m de la ligne, on risquait de ne rien mesurer, mais M. Fermaut a tout de même insisté pour qu'on réalise des mesures dans son habitation. Il estime que les mesures réalisées chez M. Fermaut relèvent davantage de la pédagogie. Il souligne que le reste des mesures dans les habitations a été exposé en commission Santé, ainsi qu'une carte situant les points de mesure se situant sous la ligne pour établir un profil de la ligne de 100 m. Il reconnaît que les distances n'ont pas été précisées pour les habitations mais indique qu'il est tout à fait faisable de les mentionner dans le compte-rendu final. En ce qui concerne la constitution d'un panel de vingt personnes, il se prononce en faveur de la divulgation des adresses au nom de la transparence, sous réserve de l'accord des personnes interrogées tout en faisant une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Se tournant vers les spécialistes de ce type d'enquête, il considère néanmoins qu'il n'est pas souhaitable de connaître les adresses avant de réaliser les entretiens, mais qu'il sera tout à fait possible de publier les adresses. Il répète que l'accord des personnes conditionne la publication des coordonnées : si elles refusent, RTE ne pourra pas diffuser ces informations.

Hélène Polak estime que ce n'est pas la question qu'elle a posée. Elle souhaite savoir pourquoi les membres de la commission Santé ne sont pas au courant des adresses et des distances à la ligne avant que l'étude ne soit menée. Elle juge que la commission Santé a son mot à dire sur ce sujet.

Jean-Louis Carlier considère avoir répondu.

Claude Chardonnet rappelle que les points de mesures ont fait l'objet d'échanges en groupe de travail : RTE avait lancé un appel à propositions et sollicité les élus et associations, ce qui a suscité peu de remontées. Elle rappelle que M. Azoulay avait ensuite composé un échantillon à partir des quelques points proposés et des contraintes de distance à respecter, identifiées en commission.

Hélène Polak indique qu'elle évoque des adresses pour pouvoir situer les points de mesure par rapport à la ligne.

Jean-Louis Carlier répond que les habitations où se sont tenues ces mesures de champ magnétique sont référencées dans un Système d'information géographique (SIG) qui permet de connaître leur distance à la ligne. Il répète qu'une autorisation des personnes concernées est obligatoire avant de communiquer leurs coordonnées à la commission Santé.

Bernard Féry, garant de la concertation, observe que Mme Polak aurait souhaité les informations a priori. Il indique que les choses se sont faites de manière progressive dans le cadre du groupe de travail, autour d'Alain Azoulay, et que les informations demandées par Mme Polak seront publiées *in fine* dans l'étude. En effet, le groupe de travail et la commission s'étaient plutôt prononcés sur le choix d'habitations, sans déterminer le nom précis de la personne à interroger. Il ajoute que c'est sur la base du volontariat que les gens ont accepté les mesures. Il estime qu'on aurait peut-être pu adopter une autre démarche, mais que la commission a finalement travaillé de cette manière.

Claude Chardonnet insiste sur le fait les distances à la ligne des points de mesures – champ magnétique comme bruit – sont contenues dans les rapports. Elle souligne également que le choix de ces distances a conditionné la constitution de l'échantillon. Elle rappelle que Jean-Louis Carlier a répondu que ces coordonnées pourraient être publiées avec l'accord des personnes concernées. Elle précise qu'en ce qui concerne l'enquête qualitative sur la santé qui sera abordée par Hubert Isnard

ultérieurement dans cette réunion, aucun échantillon n'a été encore constitué : il s'agira de reprendre la discussion à ce moment-là.

Bernard Féry souhaite informer les membres de la commission Santé que Mme Polak l'a saisi en février pour des questions qu'elle estimait irrésolues quant à des modifications demandées sur plusieurs comptes rendus de la commission Santé antécédents à la dernière réunion, depuis la deuxième réunion de la commission. Il explique avoir décidé d'examiner concrètement cette affaire, rappelant qu'il avait été suggéré lors de la dernière réunion d'organiser une séance de relecture en présence de plusieurs membres de la commission Santé : il indique que cette réunion a eu lieu à son initiative le 10 mars en mairie de Leforest, en présence d'Hélène Polak, de Lucienne Obron – membre de la commission Santé – et de Jean-Claude Leheudre. Cette réunion a permis d'examiner, point par point, tous les comptes rendus ; le garant en a tiré un récapitulatif approuvé par les participants à cette séance de relecture et dont il propose qu'il figure en annexe du présent compte-rendu. Il remercie Mme Polak et M. Leheudre pour ce travail qui a pu être effectué en toute clarté pendant deux heures.

Point d'avancement de l'étude Bruit

Olivier Lacoste, directeur de l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas-de-Calais, référent de la commission Santé, rappelle que celle-ci consiste en une modélisation et une simulation des émissions sonores de la ligne actuelle et de la future ligne afin de contribuer, comme l'étude sur les champs magnétiques, à la définition du tracé de moindre impact. Il souligne que différents facteurs entrent en compte dans la mesure et la modélisation : le bruit émis par les composants (câbles, pylônes), le vent, le moment dans la journée... Comme le soulignait Philippe Bettens de Swissgrid lors de la réunion précédente, il rappelle que ces bruits n'interviennent jamais dans un environnement silencieux.

Philippe Lefebvre, IAC Acoustics, présente l'avancement de l'étude Bruit. En introduction, il explicite plusieurs notions d'acoustique et décrit la méthode employée.

Cf. Annexe 2 : l'étude bruit

➔ Echanges

Hélène Polak demande si la mesure du bruit ambiant au point 7 (Leforest) a été effectuée devant ou derrière l'habitation. Elle indique que l'arrière de l'habitation est beaucoup plus proche de la ligne.

Philippe Lefebvre indique que la mesure a été réalisée à l'arrière de l'habitation.

Hélène Polak considère que c'est pertinent.

Christine Lombard, chargée de concertation, RTE, précise que les appareils de mesure sont généralement placés à l'arrière des habitations, pour les soustraire à la vue des passants.

Hélène Polak demande si la mesure a été réalisée au ** rue Casimir Beugnet, à Leforest.

Philippe Lefebvre confirme que c'est bien le cas.

Jacqueline Miquet, association La Coulée Verte, signale que Didier Cordonnier, membre de la commission Santé et volontaire pour accueillir un appareil de mesure du bruit résiduel à Moncheaux, avait initialement demandé que l'appareil soit placé en fond de propriété et que ça n'a pas été le cas, car l'appareil a été installé près des habitations et des arbres autour. Elle indique qu'il souhaite que la mesure soit refaite.

Christine Lombard explique que le fond de la propriété ne convenait pas, car il est important que le point de mesure du bruit ambiant et le point de mesure du bruit résiduel aient des caractéristiques similaires pour pouvoir isoler correctement le bruit lié à la ligne. Dans le cas du point 5 à Moncheaux, elle précise que le point de mesure du bruit ambiant est situé à proximité immédiate de la route entre Moncheaux et Thumeries, c'est pourquoi il était nécessaire que le point de mesure du bruit résiduel se situe à proximité de cette route tout en s'éloignant de la ligne. Un point remplissant ces conditions a été trouvé rue de l'Olizier, à Thumeries, mais les habitants ont refusé l'installation d'un appareil : c'est pourquoi M. Cordonnier a bien voulu accueillir le point de mesure du bruit résiduel chez lui. Christine Lombard précise également que l'habitation de M. Cordonnier étant situé relativement loin de la rue de Thumeries, le prestataire a préféré ne pas placer l'appareil à l'arrière de l'habitation, pour ne pas l'isoler davantage.

Jean-Louis Carlier explique que d'un point de vue méthodologique, l'idéal serait de faire les mesures du bruit ambiant et du bruit résiduel au même endroit, dans une situation avec ligne existante en service et dans une situation avec ligne existante hors service. Ceci étant impossible, il est nécessaire de chercher un environnement similaire – zone résidentielle, zone d'activités, route passante – et suffisamment écarté de la ligne pour que le bruit de cette dernière ne vienne interférer. Dans le cas de Moncheaux et au vu de la situation de l'habitation de M. Cordonnier – où était mesuré le bruit résiduel, c'est-à-dire sans la ligne – Jean-Louis Carlier souligne que la mesure du bruit résiduel est défavorable pour l'émergence du bruit de la ligne, car il est encore moins fort que si le point de mesure était situé à proximité de la rue de Thumeries. Selon lui, il n'est donc pas nécessaire de refaire des mesures.

Jean-Paul Houzé, vice-président de l'association Chlorophylle Environnement, demande confirmation qu'il est bien prévu de réaliser des mesures acoustiques sur la future ligne, comme cela est déjà acté pour les champs magnétiques.

Philippe Lefebvre confirme que cela est bien prévu.

Claude Chardonnet souhaite que Philippe Lefebvre donne des précisions sur le calendrier de la suite de l'étude.

Philippe Lefebvre indique que 6 mesures restent à effectuer en mars et en avril. Il ajoute que la modélisation sera disponible au mois de juin.

Jean-Louis Carlier résume : les mesures seront terminées d'ici fin avril ; le rapport définitif et la modélisation seront livrés en juin.

Claude Chardonnet retient également la possibilité de réaliser des mesures complémentaires s'il est constaté que les conditions extérieures n'étaient pas satisfaisantes, ou que l'émergence constatée dépassait le niveau réglementaire. Elle demande si de telles mesures pourraient être réalisées dans le calendrier annoncé.

Philippe Lefebvre estime que c'est possible, mais il souligne que pour tenir le planning, les mesures seront effectuées sur une journée et non sur une semaine.

Hubert Isnard, médecin de santé publique, note que la modélisation acoustique est bien plus complexe que celle des champs magnétiques. Il demande si la modélisation prendra en compte non seulement l'effet couronne, mais aussi le bruit éolien des pylônes et des câbles et si plusieurs scénarios seront présentés en fonction des conditions hygrométriques, afin que la commission Santé puisse comprendre comment le bruit se comportera autour de la future ligne. Par ailleurs, il souhaite savoir si la modélisation portera également sur la ligne existante, sur la base des points de mesures effectuées, pour examiner la concordance entre la modélisation acoustique et la mesure du bruit et s'assurer de la fiabilité de la modélisation sur la ligne future.

Philippe Lefebvre répond qu'il n'est pas prévu de modéliser la ligne existante.

Jean-Louis Carlier précise que la modélisation acoustique est complexe car elle dépend de plusieurs facteurs (hygrométrie, vent...), ce qui n'est pas le cas des champs magnétiques pour lesquels il est possible d'extrapoler. Il indique que pour des raisons de temps et de coûts, RTE a préféré concentrer la modélisation sur la ligne future. Il demande s'il n'est pas possible de réaliser des abaques qui permettent de visualiser l'évolution du bruit en fonction des conditions d'humidité et de vent.

Philippe Lefebvre estime que c'est possible.

Conclusions de l'étude Champs Magnétiques

Jean-Louis Carlier présente les conclusions de l'étude Champs Magnétiques réalisée par Alain Azoulay. Un rapport complet est remis aux membres présents.

Cf. Annexe 3 : l'étude champs magnétiques

➔ Echanges

Claude Chardonnet précise qu'un temps d'échange autour de cette étude sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Santé, après que les membres auront pu en prendre connaissance.

Jean-Claude Leheudre, citoyen retraité de Thumeries, remarque que les présentations évoquent une intensité maximale de 2 100 ampères pour la ligne existante : il souhaite savoir quelle sera l'intensité maximale de la future ligne.

Jean-Louis Carlier répond que la future ligne permettra une intensité de 2 500 ampères par circuit.

Jean-Claude Leheudre demande si cela signifie que la ligne aura une intensité maximale totale de 5 000 ampères.

Jean-Louis Carlier explique que c'est l'intensité par circuit qu'il faut prendre en compte pour déterminer le champ magnétique émis par la ligne.

Jean-Claude Leheudre regrette que le champ magnétique n'ait pas été mesuré sous une ligne à 2 x 400 kV, comme celle qui passe à Coutiches. Il demande s'il n'est vraiment pas envisageable de faire des mesures sur une ligne semblable à la future ligne Avelin-Gavrelle.

Jean-Louis Carlier indique que des mesures ont déjà été réalisées sous la ligne Chevalet-Gavrelle pendant le débat public et qu'elles ont été mises en ligne sur le site internet du débat. Il précise que la ligne Chevalet-Gavrelle, est une ligne 2 x 400 kV qui présente les mêmes caractéristiques électriques que la future ligne Avelin-Gavrelle et qui a été construite au début des années 2000.

Jean-Claude Leheudre demande si les mesures effectuées sont accompagnées des valeurs maximales.

Jean-Louis Carlier répond que les chiffres correspondent à l'intensité qui passait dans la ligne au moment des mesures. Il rappelle que pour connaître les valeurs maximales de champ magnétique, il suffit d'extrapoler en fonction de l'intensité maximale.

Jean-Claude Leheudre demande confirmation que l'extrapolation n'est pas faite.

François Deschamps, chargé de mission au service environnement du Centre national d'expertise du réseau, RTE, souligne que la ligne Chevalet-Gavrelle, bien qu'elle soit de même dimensionnement électrique (2 circuits et 2 250 MW par circuit) n'a pas la même géométrie que la future ligne Avelin-Gavrelle, en raison notamment des nouveaux pylônes qui équiperont en partie la future ligne : les mesures effectuées sous la ligne Chevalet-Gavrelle ne seront donc pas représentatives des émissions de champ magnétique de la future ligne. Il ajoute qu'un dispositif réglementaire est en train d'être mis en place : le plan de contrôle-surveillance, instauré par décret d'Etat. Ce plan prévoit notamment de mesurer le champ magnétique des lignes électriques, de corriger les mesures pour en déduire des valeurs maximales qui devront être publiées. Il indique que le dispositif prévoit 5 000 points de mesure sur la France entière et que les 600 premières mesures ont été effectuées fin 2013 par RTE et seront transmis à l'Anses début avril. Il précise ne pas connaître le calendrier de publication des données – mesures instantanées et valeurs maximales obtenues par extrapolation – par l'Anses.

Jean-Claude Leheudre remarque que dans l'état actuel des choses, les données extrapolées ne sont pas disponibles. Partant du constat que RTE s'apprête à construire une ligne qui n'a pas d'équivalent en France, il indique qu'il en existe une semblable en Italie et qu'il serait utile de réaliser des mesures sous cette ligne pour avoir une idée de ce qu'émettra la future ligne Avelin-Gavrelle. Selon lui, à l'heure actuelle, ces données n'existent pas pour cette dernière. M. Leheudre déclare avoir bien noté que des données seront bientôt publiées, ainsi que leurs valeurs maximales ; dans le même temps, il signale que le blog La Clef des Champs¹ contient des mesures effectuées dans le département du Nord qui ne concernent que des lignes à 90 ou 225 kV, sans que les données extrapolées ne soient disponibles. Il précise que les chiffres publiés sont des mesures instantanées et regrette que ces valeurs maximales ne soient pas publiées, même si la distance à la ligne des points de mesure est disponible. Ayant déjà constaté ce manque de données par le passé, il rappelle avoir déclaré que le blog La Clef des Champs relevait de la propagande et affirme rester sur ses propos.

Jean-Paul Houzé demande que le contenu du décret soit transmis aux membres de la commission Santé pour sa bonne compréhension de la teneur du plan de contrôle-surveillance.

¹ <http://www.clefdeschamps.info/>

Christine Lombard souhaite préciser que les mesures réalisées sur la ligne Avelin-Gavrelle par l'Apave dans le cadre de la concertation font partie des données qui seront intégrées dans le plan de contrôle-surveillance.

Hélène Polak juge que les mesures présentées sont anormalement basses et qu'aucune mesure n'a été faite sur une ligne qui fonctionne à 60 % de sa capacité. Elle cite en exemple une mesure effectuée alors que la puissance de la ligne était de 39 MW, ce qui correspond à 2,6 % de la charge de la ligne. Elle regrette que toutes les mesures mises à disposition de la commission Santé correspondent à des charges toutes très basses.

Jean-Louis Carlier rappelle que RTE a mandaté un cabinet indépendant, l'Apave, pour réaliser les mesures de champ magnétique : il estime que leur indépendance et leur compétence ne sauraient être remises en cause. Il souligne que l'objectif des mesures était de pouvoir extrapoler, par le biais d'une simulation. Il ajoute que cette extrapolation est très facile à faire et que M. Azoulay avait démontré la corrélation parfaite entre l'intensité et le champ magnétique à partir des mesures effectuées et des simulations déterminées par le calcul et les lois de la physique. Partant de ce constat, il considère que soit on remet en cause la compétence de M. Azoulay, soit on accepte sa démonstration : dans ce dernier cas, il souligne que cela signifie qu'on accepte que toutes les données mesurées sont extrapolables.

En ce qui concerne les mesures instantanées, il rappelle que RTE ne peut pas prévoir à l'avance le transit qui passera par la ligne au moment de la mesure. Néanmoins, il souligne à nouveau que même avec une mesure avec un transit de 39 MW, il est possible de déterminer le champ magnétique maximal par une simple règle de trois. Il indique que pour les mesures de bruit, l'intensité de la ligne a également été suivie : il montre que l'intensité de la ligne a varié entre 40 et 2 000 ampères pendant la période des mesures acoustiques – les 2 000 ampères ayant été atteints dans la nuit du 4 mars 2014.

Par ailleurs, Jean-Louis Carlier précise que la ligne mentionnée par Jean-Claude Leheudre se trouve en Toscane et qu'elle n'a pas encore été mise en service, mais il se dit d'accord pour demander à ce que RTE demande au GRT italien de pouvoir faire des mesures de champ magnétique sous cette ligne lors de sa mise en service.

François Deschamps souhaite apporter un complément sur les données publiées sur le blog La Clef des Champs : il indique que les mesures disponibles sur le site ne relèvent pas d'un dispositif réglementaire mais d'un accord entre RTE et l'Association des Maires de France (AMF), dans lequel RTE s'est engagé à répondre à toutes les demandes de mesures de champ magnétique. Il explique qu'à la demande d'une mairie, un laboratoire indépendant peut réaliser les mesures, en présence ou non de RTE, selon le vœu de la commune ; ensuite, le laboratoire rédige son rapport et l'envoie au maire. Ce rapport est également envoyé à RTE, qui en tire un tableau de valeurs qui est publié sur le blog La Clef des Champs. M. Deschamps précise que le parti pris est de publier exactement les mêmes chiffres que ceux présents dans le rapport, par souci de cohérence. Il ajoute que toute mairie qui souhaite avoir un complément d'information suite à la transmission du rapport du laboratoire indépendant peut obtenir des explications de la part de RTE, comme l'entreprise s'y est engagée dans le cadre de l'accord avec l'AMF. Ces compléments peuvent porter sur la représentativité des mesures effectuées par rapport au transit de la ligne : à la demande d'une commune, un agent RTE peut venir détailler les intensités présentes dans la ligne au moment des mesures et transmettre les valeurs maximales théoriques obtenues par extrapolation.

Jean-Claude Leheudre note que RTE publie des mesures réalisées à un instant T, alors qu'il est très facile de procéder à l'extrapolation de ces mesures grâce à l'informatique. Il demande que le tableau de valeurs comporte trois lignes : la mesure instantanée, la valeur maximale habituelle et la valeur maximale que la ligne peut supporter. Si RTE ne fait pas cela, il affirme qu'on continuera d'en parler dans la presse. Il regrette l'information tronquée que dispense le blog de RTE.

François Deschamps explique que le site existe depuis deux ans et que M. Leheudre est le premier à faire une telle demande alors que RTE s'est justement engagé à répondre à toute demande de complément d'information émanant des mairies.

Jean-Claude Leheudre estime que les mairies ne font pas toujours ce qu'il faut : il en prend pour exemple le sujet du traitement des eaux.

Hélène Polak rappelle les propos tenus par Jean-Louis Carlier lors de la commission Santé du 25 avril 2013 dont elle lit un extrait dans lequel Annie Sasco, docteur en épidémiologie, « *souhaite insister sur la proposition de Jean-Louis Carlier pour faire davantage de mesures et moins d'extrapolations-modélisations permettant d'obtenir des courbes bien régulières mais ne reflétant pas toujours les situations réelles. Elle invite à réaliser des mesures à 60% de charge et non à 10%, en différents endroits de la ligne, à différentes distances, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de certaines habitations, et en particulier dans les chambres d'enfants la nuit. Elle demande également à voir comment s'opère la répartition de la puissance transportée sur 24h, et à effectuer les mesures en fonction, à différents moments de la journée* ». Mme Polak estime que cet extrait montre que Jean-Louis Carlier dit aujourd'hui le contraire de ce qu'il déclarait en avril 2013.

Jean-Louis Carlier répond qu'il y a un an, la commission Santé s'installait à peine et certains intervenants venaient troubler le bon déroulement des réunions ; RTE ignorait encore la méthode de travail et d'étude qui serait employée ; les membres de la commission Santé n'avaient pas les connaissances qu'ils ont aujourd'hui. Il indique que quand Mme Sasco a demandé des mesures, RTE s'est exécuté puisque des mesures à 20 endroits différents ont été réalisées. Il souligne que ces mesures de l'Apave et le rapport rédigé par Radiocem ont un coût qui est financé par des deniers publics. Il déclare se refuser aujourd'hui à lancer de nouvelles mesures, car les prochaines seront réalisées dans le cadre du plan de contrôle-surveillance, avec des appareils similaires à ceux que RTE a prêtés à certains membres de la commission Santé. Il estime que tous les éléments sont sur la table et que si certains membres les contestent, il leur suggère de faire réaliser une contre-expertise.

Jean-Claude Leheudre explique ne rien contester mais simplement demander une information complémentaire. Indiquant qu'il est en possession d'un rapport parlementaire sur la réglementation liée aux réseaux électriques, il note qu'en l'état, la ligne va se faire car RTE respecte la loi telle qu'elle est aujourd'hui. Il réitère sa demande de disposer d'informations fiables de la part de RTE et considère qu'à partir du moment où RTE laisse le doute s'installer, il risque d'être moins crédible : c'est pourquoi RTE doit fournir une information fiable et complète, selon lui, plutôt que de ne donner que des valeurs sur un moment donné. Il cite l'exemple de la qualité de l'eau à Orléans, où il a constaté des dépôts au fond de son verre d'eau alors que la DDASS assurait que la qualité était correcte.

Bernard Féry souligne que la commission Santé, par le biais de son groupe de travail, a décidé d'un système de mesures qui a été mis en œuvre. Il note également qu'un rapport est aujourd'hui disponible et que des présentations ont été faites. Il déclare avoir compris qu'on reviendra sur ce sujet ultérieurement et demande qu'une présentation complète clarifiant les éléments discutés aujourd'hui soit effectuée lorsque le sujet reviendra en commission Santé. Notamment, il s'agira

selon lui de déterminer une fois pour toutes si les mesures réalisées avec une intensité très faible posent un problème ou non.

Claude Chardonnet retient qu'un nouvel échange sera nécessaire entre les auteurs du rapport et les membres de la commission Santé. Elle juge que nombre des questionnements soulevés aujourd'hui reposent sur des malentendus réciproques qu'il conviendra de lever lors de la prochaine réunion de la commission Santé.

Jean-Claude Leheudre répète qu'il demande simplement à ce que l'extrapolation des mesures soit faite par RTE et mise à disposition de la commission Santé : bien que le calcul soit simple, il estime que tout le monde n'est pas capable de le faire, c'est pourquoi il exige que RTE réalise cette extrapolation.

Recensement des proximités d'habitations par fuseau

Christine Lombard présente le recensement des habitations situées à différents niveaux de proximité au sein des différentes variantes de fuseau envisagées.

Cf. Annexe 4 : les proximités d'habitations

→ Echanges

Jean-Paul Houzé demande si les tableaux présentés seront transmis à la commission Santé.

Claude Chardonnet indique que c'est bien le cas : la présentation sera disponible, en annexe du présent compte-rendu.

Hélène Polak indique qu'à Leforest, une habitation se situe à 20 m de la ligne.

Christine Lombard répond que la distance à la ligne est mesurée à partir de l'axe de la ligne et qu'aucune habitation n'a été recensée à moins de 30 m de cet axe. Elle juge que la maison citée par Mme Polak doit se trouver à 20 m du câble le plus éloigné de l'axe de la ligne.

Hélène Polak demande qui est à l'origine du choix de la distance de 30 m à partir de l'axe de la ligne.

Jean-Claude Leheudre estime qu'il s'agit d'une recommandation contenue dans le rapport parlementaire qu'il a en sa possession. Constatant qu'aucun surplomb d'habitation n'a été relevé sous la ligne existante, il félicite les maires pour avoir respecté une distance de 30 m et RTE pour faire en sorte de respecter la réglementation dans son projet. Il salue la démarche positive de RTE, dont les études cherchent à définir un tracé respectant cette distance de 30 m.

Hélène Polak estime qu'actuellement, il y a plus que 3 habitations à moins de 70 m de la ligne existante au rond-point de Leforest.

Christine Lombard indique que ce n'est pas le cas, mais qu'en revanche on trouve de nouvelles habitations concernées lorsqu'on prend en compte une distance de 100 m et 250 m.

Jean-Paul Houzé explique à Mme Polak que les 3 habitations mentionnées n'intègrent pas les habitations à moins de 30 m.

Christine Lombard rappelle qu'aucune habitation n'a été recensée à moins de 30 m dans ce secteur.

Jérémie Gauberti, RTE, précise que le comptage des habitations situées à moins de 70 m de l'axe de la ligne existante intègre également les habitations à moins de 30 m.

Jean-Paul Houzé se dit surpris, estimant comme Mme Polak qu'il y a plus que 3 habitations à moins de 70 m de la ligne.

Hélène Polak se dit sceptique quant au comptage réalisé sur le secteur du rond-point de Leforest. Elle indique qu'elle ira mesurer les distances des habitations à la ligne existante pour vérifier le comptage de RTE.

Claude Chardonnet rappelle les propos introductifs de Christine Lombard, qui signalait que des actualités récentes auraient pu ne pas être prises en compte dans le recensement et que si nécessaire, la vérification se ferait de manière collective, avec l'aide des membres de la commission Santé.

Hélène Polak souhaite connaître la distance entre l'axe de la ligne et le câble le plus éloigné.

Jean-Louis Carlier répond que le câble le plus éloigné se trouve à environ 16 m de la ligne.

Hélène Polak estime que, de chaque côté, il y a au moins deux maisons situées à cette distance de 35 mètres. Elle rappelle par ailleurs que le plus gros problème est celui du rond-point de Leforest. Elle rappelle qu'il s'agit dans cette commission de se soucier de la santé et qu'à ce titre il lui paraît bizarre que l'on tolère des habitations à 30 m de la ligne alors qu'on sait que le champ magnétique ne disparaît qu'à partir d'une centaine de mètres.

Claude Chardonnet indique que RTE partage simplement un recensement avec les membres de la commission Santé.

Annie Merlin, habitante de Mons-en-Pévèle, indique être concernée par la variante Pévèle Est 4, dont le goulet d'étranglement est large de 63 m. Elle demande si cela signifie que la ligne va passer au milieu de ce passage étroit.

Jean-Louis Carlier confirme que c'est bien le cas, pour respecter l'engagement de RTE de ne surplomber aucune habitation.

Annie Merlin demande si un surplomb n'est pas possible en cas de balancement des câbles.

Jean-Louis Carlier précise qu'il s'agirait d'une portion équipée de pylônes Equilibre, ce qui signifierait que la ligne, à cet endroit, est en très forte proximité des habitations, sans toutefois les surplomber.

Jean-Claude Leheudre note que le pylône Equilibre sera utilisé ici, mais il souhaite savoir s'il n'était pas possible de recourir aux pylônes F44 classiques et les rehausser dans ce secteur.

Christine Lombard répond qu'il existe des pylônes de 70 m similaires aux F44 sur la ligne Avelin-Mastaing.

Jean-Claude Leheudre croit savoir qu'il est possible d'aller plus haut.

Jean-Louis Carlier souligne que plus les pylônes sont haut, plus la ligne sera visible dans le paysage.

Jean-Claude Leheudre appelle à penser à la santé des gens avant de considérer la vue.

Jean-Louis Carlier convient que c'est un compromis à trouver.

Vianney Cappoen, habitant d'Attiches, demande si les tableaux présentés seront assortis de visuels.

Jean-Louis Carlier confirme que ce sera le cas.

Mise au point du cahier des charges de l'étude locale Champs magnétiques et Santé

Hubert Isnard rappelle les enjeux et objectifs de l'étude qualitative sur la santé des riverains de la ligne actuelle. Il présente un projet de cahier des charges précisant les modalités de cette étude. Celui-ci sera discuté lors de la prochaine commission Santé.

Cf. Annexe 5 : cahier des charges de l'étude qualitative

→ Echanges

Jean-Claude Delchambre, collectif Haute tension en Pévèle, demande si la présentation d'Hubert Isnard signifie qu'il faut repartir de zéro.

Claude Chardonnet indique qu'au contraire, un cap a été franchi puisque le principe d'une étude qualitative a été validé par la commission Santé précédente, qui l'a jugée utile. Désormais, la commission doit se pencher sur l'élaboration du cadre méthodologique et du guide d'entretien de cette étude, afin de la lancer le plus rapidement possible. Les membres sont donc invités à examiner le document préparé par Hubert Isnard afin d'exprimer leurs contributions, avis, suggestions, compléments lors du prochain groupe de travail et de la prochaine commission.

Jean-Paul Houzé rappelle sa volonté que l'enquête porte également sur d'autres lignes, afin d'évaluer la perception des riverains sur des territoires moins sensibilisés en raison de l'absence d'actualité liée à un projet tel qu'Avelin-Gavrelle.

Champs magnétiques et Santé : synthèse des expertises collectives

Hubert Isnard présente une synthèse des expertises collectives portant sur l'effet des champs magnétiques sur la santé. Cette synthèse avait été demandée par les membres de la commission Santé lors de la réunion du 27 juin 2013.

Cf. Annexe 6 : synthèse des expertises collectives

→ Echanges

Jean-Claude Leheudre s'étonne de voir que l'OMS ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la dangerosité des champs magnétiques sur les plans immunologiques et hématologiques. Il déclare se rappeler du cas d'un enfant à Coutiches qui aurait eu des problèmes liés à une maladie du sang, avec un taux de fer problématique. Il affirme se souvenir d'une étude médicale sur ce cas.

Hubert Isnard explique ne pas connaître ce cas, mais il souligne que la synthèse des connaissances actuelles portant sur la relation entre champ magnétique, immunologie et hématologie ne permet pas de conclure à la dangerosité des champs magnétiques sur ces plans.

François Deschamps ajoute qu'Hubert Isnard évoque des études publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture, avec une validation de la communauté scientifique. Il ne croit pas que le cas évoqué par M. Leheudre ait fait l'objet d'une telle publication : si c'est le cas, il se dit certain que ce cas n'a pas été pris en compte dans les expertises collectives.

Olivier Lacoste précise qu'une thèse a été soutenue à Lille sur ce cas, mais qu'elle n'a fait l'objet d'aucune publication internationale.

Champs magnétiques et Santé : actualité des études épidémiologiques

François Deschamps présente les résultats des dernières études épidémiologiques menées entre 2012 et 2014 sur les champs magnétiques : les études Shutz, Geocap, Pedersen et Bunch. En introduction, il précise que les études qu'il présente interviennent après plus de trente ans de recherches dans ce domaine, ce qui signifie que leurs résultats peuvent ne pas peser fondamentalement sur les expertises collectives. Il indique également être ingénieur et non médecin.

Cf. Annexe 7 : actualité des études épidémiologiques

→ Echanges

Jean-Claude Leheudre retient qu'on n'a aucune certitude, ni dans un sens, ni dans l'autre. Il indique vivre dans une maison à proximité de la ligne. Il déclare que si un jour son fils contracte une leucémie ou un cancer, il se reprochera de ne pas être parti plus tôt. Citant les propos d'Hubert Isnard rapportant que l'OMS classe les champs magnétiques comme cancérigènes possibles pour des champs de 50/60 Hz pour des expositions moyennes supérieures à 0,4 microtesla, il souligne qu'à Moncheaux, le 19 décembre 2013 entre 6h36 et 18h35, le champ magnétique est toujours supérieur à 0,4 microtesla à l'intérieur de l'habitation, selon l'étude menée par Radiocem. Il considère que si le champ magnétique dépasse déjà 0,4 microtesla à l'intérieur de l'habitation, il se voit mal autoriser ses enfants à aller jouer dehors. Jean-Claude Leheudre précise également avoir travaillé longtemps dans l'informatique où on lui a découvert un taux d'immunoglobuline important qui a fortement diminué un an après avoir arrêté de travailler dans ce secteur – il précise qu'au bout de deux ans, il n'y avait plus rien.

François Deschamps demande ce qu'en déduit M. Leheudre.

Jean-Claude Leheudre affirme en conclure que les champs magnétiques ont un effet sur le corps humain.

François Deschamps remarque que les champs magnétiques peuvent ne pas être la seule cause de ses problèmes de santé : il observe par exemple qu'en arrêtant de travailler dans l'informatique, M. Leheudre a également arrêté d'être en contact avec le plastique des claviers d'ordinateur.

Jean-Claude Leheudre se veut constructif : s'il se dit bien conscient que la ligne va se faire, il souhaite également qu'on prenne en compte les informations dont on dispose et qu'on construise la ligne en prenant en compte ces informations, malgré les doutes des scientifiques. Il estime que l'information n'est pas donnée et que c'est pourquoi certaines personnes continuent d'acheter des habitations à proximité des lignes THT, comme à Moncheaux.

Hélène Polak estime qu'il y a des endroits pires que Moncheaux concernant l'exposition aux champs magnétiques.

Annie Merlin fait part d'un cas ponctuel : elle mentionne une connaissance, éleveuse de chevaux, qui habite à 500 m de la ligne électrique passant à Coutiches. Cette éleveuse aurait constaté des problèmes de croissance chez ses poulains et chez sa fille, pourtant la plus grande de sa classe lorsqu'elle était plus jeune et aujourd'hui parmi les plus petits. Elle précise qu'il s'agit d'une constatation, aucun lien avec la proximité de la ligne n'a été trouvé.

Bernard Féry observe que la conversation s'articule autour de deux aspects différents. D'un côté, il mentionne la synthèse d'études scientifiques réalisées à partir d'analyses statistiques, sur la base de collections de cas et d'études ; de l'autre, il cite les cas particuliers évoqués par les membres de la commission Santé, comme l'enfant de Coutiches, les problèmes de croissance des poulains ou les habitants du rond-point de Leforest cités régulièrement par Mme Polak. Il signale être déjà intervenu lors de réunions précédentes pour appeler la commission Santé à statuer sur ces cas particuliers souvent évoqués : est-il possible d'en parler ou non ? Il estime que ces deux aspects ne sont pas au même niveau, c'est pourquoi il considère que continuer de vouloir mettre tout sur le même plan ne mènera à rien, car les cas évoqués ne sauraient remettre en cause les études internationales déjà menées.

Claude Chardonnet complète le propos du garant par une interrogation à destination d'Hubert Isnard et de François Deschamps, en leur demandant ce qu'apportent les études qu'ils ont présentées à l'interprétation des cas particuliers évoqués par les membres de la commission.

François Deschamps souligne que le problème réside avant tout dans le fait que les causes de la leucémie de l'enfant sont globalement très peu et mal connues, ce qui n'est pas le cas des cancers liés à l'amiante, par exemple. Il insiste sur la forte charge émotionnelle liée à ces affections qui touchent les enfants et souligne le côté humain à chercher une explication à tout prix.

Jean-Claude Leheudre estime que la commission Santé n'est pas là pour se préoccuper de traiter la leucémie, qui existe de toute façon. Il souhaite entendre que dans la mesure où l'OMS a émis des doutes sur la dangerosité des champs magnétiques au-delà de 0,4 microtesla en moyenne, le tracé de la future ligne – qui sera réalisée de toute façon, selon lui – permette de limiter cette exposition en-deçà du seuil moyen de 0,4 microtesla.

Jean-Paul Houzé souligne que c'est bien le travail de la commission Santé depuis son lancement. Il appelle Jean-Claude Leheudre à ne pas revenir sur ce point, acté depuis longtemps.

François Deschamps insiste sur le fait que RTE ne va pas se servir de sa présentation pour décider de ne pas tenir compte des volontés de la commission Santé.

Jean-Paul Houzé et **Jean-Claude Leheudre** estiment que la présentation de François Deschamps n'apporte rien au travail de la commission Santé.

Jean-Louis Carlier estime que l'intervention de François Deschamps a apporté des précisions utiles et pédagogiques sur l'étude Geocap. Il confirme que l'état d'esprit de RTE n'est pas de considérer qu'il n'y a plus de sujet sur les champs magnétiques, mais bien plutôt de faire preuve de précaution dans le choix du tracé de la future ligne.

Jean-Claude Leheudre affirme retirer son propos sur l'inutilité de la présentation de François Deschamps.

Jean-Paul Houzé précise ne pas avoir voulu dire que cette présentation n'apportait rien par rapport aux personnes qui sont sorties de la commission Santé, mais plutôt par rapport au travail même de la commission.

Claude Chardonnet rappelle qu'il s'agissait d'une demande de la commission Santé et qu'elle a donc été honorée par RTE.

Annie Merlin revient sur l'histoire de son amie éleveuse de chevaux : elle indique qu'après avoir incriminé la ligne dans un premier temps, les recherches s'orienteraient sur la nature du sol. Elle souligne qu'on a vite tendance à accuser ce qu'on voit en premier lieu avant d'envisager d'autres explications, moins visibles.

Jean-Paul Houzé confirme qu'il rencontre beaucoup de problèmes de ce type dans son association, avec de nombreuses accusations à tort. Il appelle à faire preuve de prudence.

Annie Merlin déclare que c'est en effet le message qu'elle voulait faire passer avec son intervention.

Hélène Polak estime qu'il n'y a qu'à construire la ligne à 200 m des maisons pour éviter tout problème lié aux champs magnétiques.

Jean-Louis Carlier demande à Mme Polak la raison du chiffre de 200 m.

Hélène Polak répond qu'il s'agit d'une sécurité supplémentaire.

Jean-Louis Carlier rappelle qu'au-delà de 100 m, il n'y a plus de champ magnétique.

Hélène Polak estime qu'une distance minimale de 100 m devrait être obligatoire et que plus la distance est grande, mieux c'est.

Jean-Paul Houzé considère qu'il y a des choses qui ne sont pas vues. Il juge que ces débats contradictoires n'apportent rien aux travaux de la commission Santé et demande qu'on applique le principe de précaution, en connaissance des mesures effectuées qu'il qualifie de scientifiques. Faisant le constat que quelques habitations vont rester impactées, il demande que la commission Santé se saisisse de la question suivante : que vont faire RTE et l'Etat pour ces gens qui n'ont pas demandé la ligne et qui vont se retrouver à proximité immédiate ? Il appelle également à faire attention aux conclusions qui émaneront des travaux de la commission Santé, notamment en termes de recommandations de distances minimales à la ligne qui pourraient être reprises par les élus qui attribuent les permis de construire. Il propose d'aller plus loin en demandant aux élus de s'engager

sur une sorte de moratoire respectant les préconisations de la commission Santé afin d'empêcher de nouveaux permis de construire à proximité des lignes électriques.

Hélène Polak souligne que le problème est avant tout posé pour les maisons bâties et qu'on ne peut pas les laisser comme cela.

Jean-Paul Houzé en convient, mais il estime que cela concerne aussi les habitations en projet. Pour discuter de ces sujets, il regrette l'absence des élus et de l'Agence régionale de Santé (ARS).

Hélène Polak rappelle que les élus seront présents pour voter à l'ILC.

Jean-Paul Houzé indique que l'ARS a décliné l'invitation à participer à la commission Santé dans la mesure où elle a estimé que sa présence n'apporterait aucune plus-value. En l'absence de celle-ci, il demande à Hubert Isnard si un autre organisme – comme l'InVS – ne pourrait pas prendre en charge le suivi sanitaire évoqué en commission Santé.

Hubert Isnard répond que le représentant de l'Etat en matière de santé est justement l'ARS. Il ajoute qu'on peut aussi penser au préfet – qui peut aussi être considéré comme un représentant de l'Etat, tutelle de la DREAL – ou au ministère de la Santé.

Jean-Paul Houzé répète sa demande d'application du principe de précaution et souligne à nouveau la responsabilité de l'Etat dans les actions à mener en direction des personnes qui habiteront à proximité de la ligne.

Conclusion

A propos de la double question du comptage et de la sensibilité des riverains, **Claude Chardonnet** indique que RTE propose l'organisation d'un groupe de travail spécifique le 22 avril à Moncheaux à partir de 9h. Ce groupe de travail travaillera au cahier des charges de l'étude qualitative.

La prochaine commission Santé se tiendra le 22 mai à Leforest à partir de 14h. Elle permettra notamment d'aborder l'étude Bruit et l'étude Champs magnétiques et Santé. Elle permettra également de répondre aux questions qui seront posées par les membres suite à leur lecture des rapports de Radiocem.

A propos de cette dernière étude, **Jean-Paul Houzé** estime que la commission Santé a une responsabilité vis-à-vis des personnes concernées par la proximité de la ligne et du public en général.

Claude Chardonnet retient que la commission Santé devra également s'adresser à l'Etat et aux élus.

Bernard Féry propose que tout lecteur des études fasse part de ses remarques à RTE avant la tenue du groupe de travail afin que ce dernier puisse les examiner. Il suggère également que les études soient mises à la disposition du public sur le site internet du projet.

Jean-Louis Carlier donne son accord en ce sens.

Hélène Polak demande si la commission Santé de mai sera la dernière réunion.

Jean-Louis Carlier répond que s'il s'agira bien de la dernière réunion avant le choix du fuseau de moindre impact ; cependant cette réunion de mai ne devrait pas être la dernière de la commission Santé, car il reste des sujets à évoquer, notamment les proximités d'habitations sur le fuseau qui sera

choisi, notamment à Leforest où il n'y a qu'une seule variante. Il indique que la commission Santé pourrait évoluer vers un groupe de travail et fait part de son intention de conserver les ateliers locaux à l'échelle du fuseau retenu.

La réunion se termine à 13h05.